

SEANCE DU
1 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT N° I-1
22SGADB0136

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
17

Date de convocation :
25 novembre 2022

Date d'affichage :
2 décembre 2022

OBJET:
Adoption du compte-rendu du
bureau du 10 novembre 2022

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 22

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 22

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 01 décembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. Jean-Claude LAGRANGE
M. Gérard GRONFIER
Mme REYES (pouvoir à M. GANE)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)
M. GOMET (pouvoir à M. PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 10 novembre 2022.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 10 novembre 2022.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 décembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 2 décembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le Creusot, le 23 novembre 2022

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022
Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 novembre à quatorze heures trente, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Daniel MEUNIER, Mmes Evelyne COUILLEROT, Isabelle LOUIS, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Jean-Yves VERNOCHET, Mme Monique LODDO, M. Jérémy PINTO, Mme Frédérique LEMOINE, M. Guy SOUVIGNY, M. Georges LACOUR, M. Cyril GOMET, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Claude LAGRANGE ;

VICE-PRESIDENTS

M. Sébastien GANE, M. Bernard FREDON, M. Roger BURTIN, M. Bernard DURAND, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Jean-Paul LUARD.

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Jean-François JAUNET, Mme Montserrat REYES, Mme Jeanne-Danièle PICARD, Mme Pascale FALLOURD, M. Gérard GRONFIER (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY).

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Bernard DURAND

Monsieur le Président propose de démarrer la séance en suivant l'ordre du jour.

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE

Le Bureau, à l'unanimité, désigne comme secrétaire de la séance du Bureau du jeudi 10 novembre 2022 :

M. Bernard DURAND

B) DECISIONS DU BUREAU EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 - Adoption du compte-rendu du bureau du 15 septembre 2022

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 15 septembre 2022.

2 - Direction des finances - Adaptation de l'organisation - Création et suppression d'emplois

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De supprimer un emploi permanent à temps complet d'agent de gestion comptable relevant de la filière administrative de catégorie C au sein de la Direction des finances – cellule dépenses,
- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé de gestion financière relevant de la filière administrative calibré de C à B (cadres d'emplois d'adjoint administratif et rédacteur territorial) au sein de la Direction des finances – cellule dépenses,
- De mettre à jour le tableau des effectifs.

3 - Direction de la communication - Ajustement de l'organisation

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De modifier le calibrage du poste de webmaster-chargé de communication au sein de la direction de la communication en l'ouvrant du cadre d'emploi de rédacteur territorial au cadre d'emploi d'attaché territorial ;
- D'autoriser M. Le Président à conclure le cas échéant, le contrat à intervenir si un agent non titulaire était retenu ;

- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

4 - Direction des systèmes d'information - Sécurisation des systèmes d'information - Création d'un emploi de chef de projet systèmes et réseaux

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer au sein de la Direction des Systèmes d'Information – service Infrastructures et Sécurité, un emploi permanent à temps complet de chef de projet « Systèmes et réseaux » calibré de C à B, relevant des cadres d'emplois d'adjoint technique territorial à technicien territorial ;
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun agent titulaire ne pouvait être retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

5 - Direction de la gestion des déchets et Direction de l'Ecomusée - Création d'emplois dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités et d'un accroissement temporaire d'activité - Année 2023

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer pour accroissement saisonnier d'activité 43 emplois d'agent de collecte des déchets au grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon, sous contrat à durée déterminée à temps complet, pour la cellule collecte des déchets et la cellule déchèteries – Service Exploitation – Direction de la gestion des déchets rattachée au Pôle Réseaux et Proximité et répartis comme suit :
 - o 30 CDD d'agent de collecte secteurs nord et sud de 1 mois ; période de juillet et août ;
 - o 9 CDD d'agent de collecte secteurs nord et sud de 2 semaines en fin d'année (dernière semaine de décembre et première semaine de janvier) afin de faire face aux congés et de ne pas faire appel massivement à l'intérim ;
 - o 4 CDD d'agent de haut de quai, d'une durée de 2 mois (durée permettant la formation de l'agent puis sa mise en œuvre) à raison de 2 CDD de deux mois pour le secteur nord et de 2 CDD de deux mois sur le secteur sud ; période de juillet et août ;
- De créer pour accroissement saisonnier d'activité au sein de la direction de l'Ecomusée :
 - o 2 emplois d'agent d'accueil et de médiation relevant du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine (cat. C) en contrat à durée déterminée à temps non complet de 24h hebdomadaire pour une durée de 3 mois pour le Musée de l'Homme et de l'Industrie ;
 - o 3 emplois d'agent d'accueil et de médiation relevant du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine (cat. C) en contrat à durée déterminée à temps non complet de 24H d'une durée 9 mois pour la Villa Perrusson ;
 - o De créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil et de médiation relevant du grade d'adjoint du patrimoine en contrat à durée déterminée à temps complet pour une durée de 12 mois pour la Villa Perrusson ;

- D'autoriser Monsieur le Président à conclure les contrats à intervenir avec les candidats qui seront retenus ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant

6 - Direction de la gestion des déchets - Expérimentation du tri à la source des bio-déchets - création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer au sein de la Direction de la gestion des déchets – Service Prévention un emploi à temps complet sur base d'un contrat de projet d'une durée de 2 ans, relevant de la filière technique ou administrative et calibré sur le cac d'emploi d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le candidat qui sera retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

7 - Direction de la gestion des déchets - Ajustement de la cellule collecte de proximité - Création de 3 emplois permanents de chauffeur de camion grue auxiliaire

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer 3 emplois permanents à temps complet de chauffeur de camion-grue auxiliaire calibrés de catégorie C relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial (1 affecté au service de collecte du secteur nord et 2 affectés sur le secteur sud) ;
- De supprimer 3 emplois permanents à temps complet de chauffeur (ou chauffeur-ripeur) collecte des déchets calibrés de catégorie C relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial ;
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir s'il était nécessaire de recruter des agents contractuels.
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs.

8 - Direction de la prospective et du développement - Service habitat et rénovation urbaine - Suppression et création d'emplois

M. David MARTI présente le rapport.

Mme Evelyne COUILLEROT apprécie la démarche qui consiste à remplacer un poste administratif par un poste de chargé de mission.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De supprimer l'emploi permanent d'assistant administratif habitat relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial (cat. C) au sein du service Habitat et Renouvellement Urbain – Direction Prospective et Développement ;
- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Habitat calibré de B à A de la filière administrative ou technique ;
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le candidat retenu si aucun agent titulaire ne pouvait être recruté ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

9 - Mise à jour du tableau des effectifs

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la suppression des emplois inscrits dans le tableau ci-dessous :

SUPPRESSION EMPLOIS 2022				
GRADE	NB	EMPLOI OCCUPE	EVENEMENT	DATE EFFET SUPPRESSION
INGENIEUR	1	CHEF DE SERVICE PREVENTION DES DECHETS	AG/PI	01/07/2022
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	1	CHEF DE SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE ET MOBILIER URBAINS	AG/PI	01/07/2022
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	1	ADMINISTRATEUR SYSTÈME ET RESEAUX	AG/PI	01/07/2022
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	1	CHEF DE SERVICE	AG/PI	01/07/2022
AGENT DE MAITRISE	1	RESPONSABLE DE CELLULE MOBILIER URBAIN	AG/PI	01/07/2022
AGENT DE MAITRISE	1	INSTRUCTEUR DE GESTION DOMANIALE	AG/PI	01/07/2022
AGENT DE MAITRISE	1	INSTRUCTEUR GESTION DOM	AG/PI	01/07/2022
AGENT DE MAITRISE	1	RESPONSABLE TERRITOIRE	AG/PI	01/07/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1CL	1	RESPONSABLE TERRITOIRE	AG/PI	01/07/2022
ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT POLYVALENT ASSAINISSEMENT – MISE EN	AG/PI	01/07/2022

PRINCIPAL 2CL		CONFORMITE		
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME	CONCOURS	01/07/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	AGENT POLYVALENT ASSAINISSEMENT	AG/PI	01/07/2022
REDACTEUR PRINCIPAL 2CL	1	CHARGEE DE GESTION DES CONTRACTUALISATIONS	AG/PI	01/07/2022
REDACTEUR PRINCIPAL 2CL	1	RESPONSABLE DE CELLULE FINANCES	AG/PI	01/07/2022
REDACTEUR	1	CHARGE DE PROSPECTIVES ET SIRH	CONCOURS	01/07/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	1	CHARGE DE GESTION FINANCIERE	AG/PI	01/07/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	1	CHARGE APPLICATIONS FINANCES	CONCOURS	01/07/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	AGENT POLYVALENT TERRITOIRE	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	AGENT COLLECTE CHAUFFEUR	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	AGENT POLYVALENT TERRITOIRE	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	AGENT POLYVALENT TERRITOIRE	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	GESTIONNAIRE LOGIS	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	AGENT POLYVALENT –EQUIPE SPECIALISEE LAVEUSE	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	AGENT COLLECTE CHAUFFEUR	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1	AGENT COLLECTE	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	1	MAGASINIERE	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	1	CHARGE D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES	AG/PI	01/08/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	1	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE DG	AG/PI	01/08/2022
INGENIEUR PRINCIPAL	1	DIRECTEUR DVT	AG/PI	01/09/2022
ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT POLYVALENT TERRITOIRE	AG/PI	01/09/2022

ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT COLLECTE	AG/PI	01/10/2022
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2CL	1	CHARGE DE RECHERCHES ET CONSERVATION	AG/PI	01/11/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	AGENT POLYVALENT ASSAINISSEMENT	Changement filière	01/12/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	1	AGENT D'ACCUEIL BILLETTERIE BOUTIQUE	Décès	01/12/2022
ADJOINT TECHNIQUE	1	CHARGÉE DE MAINTENANCE DES BACS	Réussite concours	01/12/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	GESTIONNAIRE CARRIERE PAIE	Réussite concours	01/12/2022
AGENT DE MAITRISE	1	AGENT EAU ET ASSAINISSEMENT CONTROLEUR ANC	Réussite concours	1er/12/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	1	INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME	Réussite concours	01/12/2022
ADJOINT TECHNIQUE	1	TECHNICIEN(NE) EAU ET ASSAINISSEMENT - DEFENSE INCENDIE	Réussite concours	01/12/2022
INGENIEUR PRINCIPAL	1		Non pourvu en AG	01/12/2022
REDACTEUR	1		Non pourvu en PI	01/12/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	1		Non pourvu en AG	01/12/2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL	1		Non pourvu en AG	01/12/2022
ADJOINT TECH PPAL 1CL	4		Non pourvu en AG	01/12/2022
TECHNICIEN TERRITORIAL	1		Non pourvu en PI	01/12/2022
AGENT DE MAITRISE PPAL	3		Non pourvu en AG	01/12/2022

- D'adopter la création des emplois à temps complets suite aux réussites à concours comme suit :

A compter du 1^{er} décembre 2022

- o Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1
- o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 1

A compter du 1^{er} janvier 2023

- o Technicien territorial : 3
- o De mettre à jour le tableau des effectifs annexé à la présente.

10 Installation de systèmes de vidéo-protection et anti-intrusion sur les sites de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification N°1 de l'accord-cadre à bons de commande 20044DSF.

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 à l'accord-cadre à bons de commande 2044DSF passé avec la société VIGITEC SERVICES et ayant pour objet de remplacer le bordereau de prix initial par un nouveau bordereau de prix ainsi que d'insérer au cahier de charges une clause de réexamen – étant précisé que cette modification n'a pas d'incidence financière sur le montant annuel maximum de 80.000 euros HT.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1 - Admission en non-valeur et créances éteintes

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur les créances décrites ci-dessus pour un montant de 40 065,70 € sur le budget Eau,
- d'admettre l'extinction des créances décrites ci-dessus pour un montant de 8 192,37 € sur le budget Eau.
- d'émettre les mandats afférents au compte 6541 et 6542.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - Travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 - phase 1 - autorisation de signature d'une modification N°1 au marché de travaux N°2103501PAP - Lot 1 Travaux préparatoires - VRD

M. Guy SOUVIGNY présente le rapport.

Mme Evelyne COUILLEROT s'interroge sur les responsabilités qui pourraient découler de la modification des aménagements. Il lui est répondu qu'en sa qualité de gestionnaire de la voie, la responsabilité serait celle de la Communauté Urbaine.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 1 au marché 2103501PAP conclu avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 37 743,32 € HT soit 45 291,98 € HT, avec une prolongation du délai d'exécution de deux mois ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

2 - Travaux d'aménagement de l'eurovélo 6 - phase 1 - autorisation de signature d'une modification N°1 au marché de travaux N°2103502PAP - Lot 2 Enrobés - Signalisation horizontale

M. Guy SOUVIGNY présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n° 1 au marché 2103502PAP conclu avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 37 967,51 € HT soit 45 561,01 € TTC avec une prolongation du délai d'exécution de deux mois,
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 - Location de matériel de propreté, roulant et d'outillages de voirie - Autorisation de signature des accords cadres à bons de commande

M. Jean-Yves VERNOCHET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec :
 - o L'entreprise JP REOLON, pour le LOT n°1 - Location de balayuses aspiratrices avec chauffeur, pour un montant maximum de 44 000 € HT,
 - o L'entreprise SAML, pour le LOT n°2 - Location de balayuses aspiratrices sans chauffeur, pour un montant maximum de 147 800 € HT,
 - o L'entreprise LOXAM, pour le LOT n°3 - Location de matériels de voirie, pour un montant maximum de 158 900 € HT,
 - o L'entreprise KILOUTOU, pour le LOT n°4 - Location d'outillage et de petits matériels de voirie, pour un montant maximum de 79 500 € HT.

2 - Fourniture et transport de sel de déneigement pour les services de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande

M. Jean-Yves VERNOCHET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'accord-cadre à bons de commande qui sera conclu avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant maximum annuel de 112 500 € HT, reconductible 3 fois, chaque période de reconduction étant de 1 an.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget prévues à cet effet.

3 - Ecuisses - Travaux de restauration intérieure de la Villa Perrusson - Lot 1 Gros œuvre Autorisation de signature d'une modification N°3 marché de travaux N°1900901DED

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°3 au marché n°1900901DED pour intégrer une moins-value d'un montant de 771,20 € HT soit 925,44 € TTC.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal.

4 - Ecuisses - Travaux de restauration intérieure de la Villa Perrusson - Lot 2 Menuiserie Serrurerie - Autorisation de signature d'une modification N°3 marché de travaux N°1900902DED.

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°3 au marché n°1900902DED pour un montant de 1 379,30 € HT soit 1 655,16 € TTC portant le nouveau montant du marché à 217 131,30 € HT soit 260 557,56 € HT.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal.

5 - Ecuisses - Travaux de restauration intérieure de la Villa Perrusson - Lot 3 Plâtrerie Peinture - Autorisation de signature d'une modification N°3 marché de travaux N°1900903DED

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°3 au marché n°1900903DED pour intégrer une moins-value d'un montant de 1 237,50 € HT, soit 1 485,00 € TTC
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal

6 - Groupement de commande en matière de fournitures administratives entre la CUCM et certaines de ses communes membres - Autorisation de signature des pièces des accords-cadres.

M. Roger BURTIN présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président, ou l'élu ayant reçu délégation en matière de marchés publics, à signer les pièces des accords-cadres à bons de commande avec montants maximums annuels de 49 300 € HT pour le lot 1 et 63 300 € HT pour le lot 2, à intervenir avec :

Pour le lot 1 : la SARL CYRANO BOURGOGNE, cedex 813 RD 906 – 71260 Fleurville

Pour le lot 2 : la SARL CYRANO BOURGOGNE, cedex 813 RD 906 – 71260 Fleurville

qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

7 - Groupement de commande en matière de produits d'entretien entre la CUCM et certaines de ses communes membres - Autorisation de signature des pièces de l'accord-cadre.

M. Roger BURTIN présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président, ou l'élu ayant reçu délégation en matière de marchés publics, à signer les pièces de l'accord-cadre à bons de commande avec montant maximum de 221 600 € HT par an à intervenir avec le groupe Pierre Le GOFF sis ZI Le Pré de Nuits – 22 rue Charles Remi Arnoult – 21702 Nuits-Saint-Georges qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Mont-Saint-Vincent - Création d'un réseau de chaleur - Convention entre la commune et la Communauté Urbaine

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise en œuvre des dispositions de l'article L. 5215-27 du code général des collectivités territoriales, pour permettre à la commune de Mont-Saint-Vincent de construire et d'exploiter un réseau de chaleur urbain sur son territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de gestion à conclure avec la commune de Mont-Saint-Vincent pour formaliser cette permission.

2 - Ciry le Noble - Cités des Porrots et Ramus - Rénovation et extension des réseaux séparatifs d'assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°2 au marché 19043DSP

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°2 au marché 19043DSP conclu avec le groupement conjoint et solidaire composé par les deux entreprises « Rougeot Meursault-Pélichet TP » et « Pascal Guinot TP », pour un montant de 27 666,00 € HT soit 33 199,20 € TTC, avec une prolongation du délai d'exécution de 4 mois ;
- D'imputer les dépenses suivantes sur les lignes du budget principal et du budget annexe assainissement :

- 12 050,00 € HT sur le budget principal,
- 15 616,00 € HT sur le budget annexe assainissement.

3 - Cycle de l'eau - Adhésion à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), association dont le siège social est situé 20 boulevard Latour-Maubourg, 75007 PARIS, pour les compétences du cycle de l'eau dès cette fin d'exercice 2022, et également pour 2023 ;
- D'autoriser le paiement annuel de la cotisation selon le devis et l'appel de cotisation fournis, soit :
 - Pour la fin 2022, environ 1 086 €,
 - 3 258 € pour 2023 ;
- De désigner M. David MARTI, Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, comme représentant légal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la FNCCR ;
- D'autoriser M. le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout document en lien avec cette adhésion.

VII - PROXIMITE

1 - Mise en place d'une plateforme téléphonique pour la gestion des relations avec les usagers de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines - Autorisation de signature des pièces du marché public passé en appel d'offres ouvert

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président, ou l' élu ayant reçu délégation en matière de marchés publics, à signer les pièces du marché à intervenir avec la société WEBHELP France dont le siège social est situé à Paris (75017) – 3, rue d'Héliopolis qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 43 274 € HT pour la première année et 192 274 € HT soit 230 728,80 € TTC pour la durée totale du marché,
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget général.

2 - Fabrication, impression et distribution du magazine de la CUCM - Autorisation de signature des accords-cadres à bons de commande.

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure :

- Pour le lot 1 : avec l'entreprise BLG TOUL, domiciliée 2870 route de Villey – 54200 Toul - marché conclu à compter du 1^{er} décembre 2022 pour 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois, pour un montant maximum annuel de 52 500 € HT ;
- Pour le lot 2 : avec l'entreprise ADREXO, domiciliée ZI des Milles, Europarc Pichaury Bât D5, 1330 avenue Guillivert de la Lauzière – 13592 Aix-en-Provence cedex 3 – marché conclu à compter du 1^{er} décembre 2022 pour 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur la/les ligne(s) du budget général.

C) AVIS DU BUREAU SUR LES PROJETS DE DELIBERATION A PRESENTER AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable au fait de prendre acte des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

2 - Présentation du rapport égalité femmes-hommes

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour prendre acte du rapport égalité femmes-hommes tel que présenté ci-dessus.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1 - Débat d'orientation budgétaire

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

M. David MARTI précise qu'il faudra bien rappeler que le contexte fait que la Communauté Urbaine, comme toutes les collectivités, a dû faire face à des contraintes imprévues. Il faut également avoir conscience que la situation se dégrade. Elle reste satisfaisante, mais se dégrade.

Le Bureau donne un avis favorable pour prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport présenté dans la délibération.

2 Création du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales et assujettissement à la TVA

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- créer au 1^{er} janvier 2023 un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité de stocks pour l'aménagement des Zones d'activités économiques et commerciales de la CUCM,
- prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- demander l'assujettissement à la T.V.A. des opérations concernées,
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

3 Constitution de provisions

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- constituer une provision sur le Budget Eau d'un montant de 300 000€ et de 100 000€ sur le budget Assainissement au titre des impayés de factures d'eau ;

4 Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

5 Budget Eau - Vote d'une décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

6 Budget Ecomusée - Vote d'une décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- adopter la décision modificative du budget annexe Ecomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

7 Budget Principal - Vote d'une décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel - Approbation

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2 TORCY - ZONE INDUSTRIELLE - Vente de terrain à la SCI RAYM'BAT

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- vendre à la société civile immobilière RAYM'BAT, dont le siège social est situé 216 rue des Chênes, Les Garcherys, 71710 LES BIZOTS, identifiée sous le numéro SIRET 920 384 773 00015 au RCS de CHALON-SUR-SAONE, représentée par Monsieur John HENRIETTE, gérant, un terrain d'environ 2500 m² à distraire des parcelles cadastrées section C n°1359, n°1361, n°1363 et n°144, sur la commune de TORCY ;
- fixer le prix de cette cession à 22,00 € HT le m², TVA sur la marge en supplément, soit un montant global d'environ 55 000,00 € HT ;
- autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur.

- inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget principal.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 Programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura - Période 2021-2027 - Autorisation de signature de la convention cadre du volet urbain

Mme Isabelle LOUIS présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la convention du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura 21-27,
- autoriser le président à signer la convention cadre à intervenir avec la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et tous les documents afférents.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2021/2022

-

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour prendre acte du rapport annuel du Conseil de Développement Durable pour l'année 2021-2022.

2 Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021,

- préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

3 Gestion des déchets - Évacuation et traitement des déchets issus des déchetteries de la CUCM - Lot 01 Évacuation et traitement des déchets de bois et lot 02 Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature de deux accords-cadres

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer :
 - o L'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise JURA RECYCLAGE,

dont le siège social est situé à LARNAUD (39140) – La Gare, pour un montant maximum de 350 000,00 € HT, soit 420 000 € TTC pour l'évacuation et le traitement des déchets de bois issus des déchetteries ;

- L'accord-cadre à bons de commande à conclure l'entreprise JURA RECYCLAGE, dont le siège social est situé à LARNAUD (39140) – La Gare, pour un montant maximum de 650 000,00 € HT, soit 780 000 € TTC l'évacuation et le traitement des déchets non recyclables ou encombrants issus des déchetteries;

- imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal.

VII - PROXIMITE

1 Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 1 pour 13 lots du marché 21044PR

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer la modification n° 1 aux accords-cadres à bons de commande dont la liste figure ci-dessous en vue d'adjoindre les bâtiments constituant le parc locatif de la Communauté Urbaine aux bâtiments initialement concernés :
 - 2204401PR : Société DOMUS CONSTRUCTION - 23^E Rue du Docteur Rebillard - 71200 Le Creusot
 - 2204403PR : SARL SDB CHRISTIAN DESVIGNES – rue du 8 mai 1945 - 71400 ANTULLY
 - 2204404PR : DAZY - Chemin des Perrières - 01750 REPLONGES
 - 2204405PR : ART SMA NEULAT FREDERIC – impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230 SAINT VALLIER
 - 2204406PR : ART SMA NEULAT FREDERIC – impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230 SAINT VALLIER,
 - 2204407PR : SARL EGED - 16 Bis rue Henri Chausson - 71304 Montceau-les-Mines
 - 2204408PR : EIRL JONATHAN DUCHAUSSOY UNITEC SYSTEME - 15 rue du Café - 71240 Nanton
 - 2204409PR : SANI CONFORT - 73 rue Barbès - 71300 Montceau-les-Mines
 - 2204410PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES
 - 2204411PR :
 - N° 1 : ENTREPRISE BONGLET – 1840 Route de Besançon – 39000 LONS LE SAUNIER
 - N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES
 - 2204412PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES,
 - 2204414PR :
 - N° 1 : MSB REVETEMENT - 12, Rue de la Fontaine - 71390 – SAINT-BOIL
 - N° 2 : SAS REVERSO - 30, Rue de Guerlande - Zone verte - 71880 – CHATENROY-LE-ROYAL
 - N° 3 : MARTIN REBEUF - 57 rue Beaubernard - 71300 MONTCEAU LES MINES
 - 2204415PR :
 - N° 1 : ENTREPRISE BONGLET – 1840 Route de Besançon – 39000 LONS LE

SAUNIER

- N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 MONTCEAU LES MINES
- N° 3 : REGIE DE TERRITOIRE DE LA CUCM NORD - 7, Rue Hélène Brion - 71200 – LE CREUSOT

- imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits aux budgets concernés.

La séance est levée à 16h10.

Le président,
David MARTI

